

UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE
Division de la Scolarité
Compte-rendu du Conseil des Études et de la Vie Universitaire
du 23 octobre 2003

Étaient présents :

| | | |
|------------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| M. ABENAQUI Xavier | M. BLONC Stephen | M. CABRION Gérard |
| M. CHARLES-NICOLAS Aimé | M. CLERGEOT Henri | Mme COUCHY Gerty |
| Mme FELIMARD-LEGRAND Colette | M. GRANDIN Pierre-Victor | Mme GROUVEL Marie-France |
| M. HUISMAN Olivier | Mme JEAN-BAPTISTE Marie-Danielle | M. LABECA Laurent |
| M. MARBOT Alain | M. MEGY Alain | M. MONDOR Régis |
| Mme MOORE Jehnny | Mme MORAVIE Rose-Marie | Mme NABAJOH André |
| M. NARAYANINSAMY Jacky | M. OLLIVIER Bruno | M. PELTEKIAN Sahag |
| M. RALECHE Roddy | Mme SAUNIER Annie | Mme SMITH-RAVIN Emilie |
| Mme VITALIEN PERIA Josette | | |

Avaient donné une procuration :

| | | |
|--|--|---|
| Mme ARSENE Marie-Ange à Mme SMITH-RAVIN Emilie | M. LOUIS Michel à M. NARAYANINSAMY Jacky | M. MERIL Sylvère à Mme MORAVIE Rose-Marie |
|--|--|---|

Étaient absents :

| | | |
|-------------------------|------------------------|------------------------|
| Mme BADE Florine | M. EUTROPE Jean-Pierre | Mme JEAN-ALEXIS Myriam |
| Mme JEANNE-ROSE Michèle | M. JOACHIM Yannick | M. MAILLE Claude |
| M. MAXIMIM Grégory | Mme TARDEL Vanessa | Mme TOURNAIRE Annie |

Était excusé :

| | | |
|------------------|--|--|
| M. LOUIS Patrice | | |
|------------------|--|--|

Était présent à titre consultatif :

| | | |
|--------------------|--|--|
| Mme MUDAY Jocelyne | | |
|--------------------|--|--|

Membres invités :

| | | |
|--|---|--|
| Mme BERCION Sylvie Directrice du SCUIO-IP | Mme BERNABE Marie-Françoise Directrice du Service Commun de la Documentation | M. BURAC Maurice Vice-président du Conseil d'administration |
| Mme DAVID Doris DRONISEP Martinique | M. DURANTY Malik Vice-président étudiant | Mme PARIS Françoise Responsable Administrative du SCUIO-IP |

Le quorum étant atteint, Monsieur Alain ARCONTE, Président de l'Université, ouvre la séance à 9 heures. L'ordre du jour après rajout des questions diverses est arrêté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CEVU du 7 juillet 2003.
2. Examen des propositions de DU (Faculté de médecine)
3. Demandes de créations et de renouvellements de Diplômes dans le cadre du contrat
4. La mise en œuvre du LMD : Bilan des réunions avec le conseiller d'établissement
5. Modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire 2003-2004.
6. Règles de fonctionnement de la VAE au titre du décret de 85. (déconcentration)
7. Validation des propositions des commissions FSDIE « aide aux projets » et « aide sociale »
8. remplacement d'une personnalité extérieure
9. Questions Diverses.
 - Problème des documents envoyés par emel pour le conseil, peut-on envisager un autre mode d'expédition ?
 - Accueil et hébergement des étudiants élus au conseil.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CEVU du 07 juillet 2003

Remarques du CEVU :

Rectifier le titre de Monsieur Laurent LINGUET : Directeur de l'IES de Guyane et dans les questions diverses : MASS au lieu de MIASS.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité compte tenu de ces corrections.

2. Examen des propositions de DU (Faculté de médecine)

Conformément à la proposition du CEVU du 7 juillet et à la décision du CA du 9 juillet 2003, les observations formulées sur certains DU proposés par la Faculté de médecine ont bien été intégrées dans les maquettes représentées ce jour. En conséquence, le Conseil approuve à l'unanimité l'habilitation des 4 DU énumérés ci-dessous pour une durée de quatre ans.

- **DU de prise en charge des soins en médecine tropicale**
- **Du de grossesses à risques**
- **DU de dermatologie infectieuse et tropicale**
- **DU de prévention des troubles du développement du petit enfant**

DU de Nutrition

Ce DU a été examiné à la section permanente du CEVU du 11 octobre 2001 et a été habilité pour une durée de 3 ans. Le renouvellement devra être demandé à la fin de l'année universitaire.

DU intitulé Pathologie Vertébrale et Médecine Manuelle

Cette demande d'habilitation est motivée par la forte demande des patients et le déficit existant en Martinique dans le domaine de la médecine manuelle. Ce Diplôme a pour objectif la formation de médecins aux thérapeutiques en rapport avec la pathologie vertébrale et la médecine manuelle. Ce diplôme se déroulera sur 2 ans. Le dossier proposé présente quelques insuffisances :

- Les modalités de validation du diplôme sont vagues et non explicitées en deuxième année.
- Le contenu de la deuxième année n'est pas précisé.
- Incohérence entre nombre de missions prévues au budget et les missions présentées dans la maquette.
- Une des 5 missions de la 1^{ère} année n'a pas de responsable.
- A quoi correspondent les droits d'inscriptions prévus en dépense dans le budget ?

Avis du CEVU : favorable sur le principe mais demande une nouvelle formulation prenant en compte les observations ci-dessus à présenter au prochain CEVU.

3. Demandes de créations et de renouvellements de Diplômes dans le cadre du contrat

Formations Droit et Sciences Economiques site de Fouillole et de Schoelcher

Le vice-président du CEVU signale que par courrier du 22 octobre, le directeur de l'UFR SJE 971, formule une demande de renouvellement d'habilitation pour 3 diplômes : licence et maîtrise de sciences économiques (2 options) , maîtrise de sciences politiques. Il observe qu'il n'y a pas de dossier pour la licence.

Une demande analogue est formulée par la faculté de droit et d'économie de la Martinique concernant la licence et la maîtrise de sciences économiques (2 options), la maîtrise d'administration publique.

S'agissant de la licence et la maîtrise de sciences économiques, le Vice-président du CEVU rappelle que nous avons une habilitation par diplôme pour tout l'établissement et qu'il conviendrait de présenter un dossier global si on demande un renouvellement pour deux ans.

Madame NABAJOH remarque que ces demandes ne proposent pas de nouveautés, mais qu'il s'agit en fait de la reproduction des dossiers présentés dans le cadre du contrat.

Le Président précise que le ministère demande de refonder l'offre de formation dans le cadre du LMD.

Madame MORAVIE suggère de demander une dérogation pour un statut-quo jusqu'à la réforme.

Avis du CEVU : Après discussion, le conseil propose de demander le prolongement des habilitations en cours pour une durée de deux ans sur la base des maquettes proposées dont il faudra faire une présentation synthétique.

Maîtrise de Sciences Politiques et Maîtrise d'Administration Publique

S'agissant de la Maîtrise d'Administration Publique qui est ouverte à titre expérimental et compte tenu du faible nombre d'inscrits, le conseil souhaite que l'ouverture soit conditionnée à un nombre minimum de 10 inscrits et que lui soit communiqué le bilan des années précédentes.

Le Président souligne qu'il serait souhaitable d'avoir une collaboration avec la Formation Continue. Il rappelle en outre que demander une habilitation ne veut pas dire que le diplôme sera ouvert.

Les mêmes observations valent pour la maîtrise de sciences politiques.

Avis du CEVU : le conseil propose de demander le prolongement de l'habilitation de ces 2 diplômes pour une durée de deux ans.

licence d'Administration Economique et Sociale

Le vice-président du CEVU précise que l'IESG a demandé l'habilitation de cette licence, alors qu'elle n'a pas été actée dans le contrat. Il est précisé que cette demande se justifie pour l'UAG, parce que les étudiants de DEUG souhaitent de plus en plus avoir une sortie à bac +3, ce qui d'ailleurs est conforme à l'esprit du LMD.

Le vice-président précise que l'attention de la composante avait été attirée sur la nécessité de demander cette habilitation lors de l'établissement du contrat, cette suggestion n'avait pas été suivie.

Mme MORAVIE suggère de demander l'habilitation de ce diplôme hors contrat en argumentant sur le vivier existant de DEUG AES et sur les perspectives de la formation continue.

Quelques éléments manquent au dossier : date du conseil, règlement.

Avis du CEVU : Avis favorable pour présenter cette demande hors contrat avec un argumentaire adéquat et après compléter le dossier.

DUT Techniques de commercialisation

Une demande d'habilitation d'un DUT Techniques de commercialisation avait été actée au contrat, cependant le conseil se trouve en présence de deux demandes émanant de l'IUT, une avec option et l'autre sans option.

Madame MORAVIE porte à la connaissance du conseil qu'une demande d'habilitation du DUT est présentée par l'IUT à la demande de la Formation Continue, elle est motivée par une forte demande sur le terrain.

Madame NABAJOH précise qu'il n'existe pas d'options en DUT.

Le vice-président du CEVU souligne qu'il semblerait qu'il y ait un dossier pour la Guadeloupe et l'autre pour la Guyane.

Madame MORAVIE précise que concernant la Formation Continue la formation sera ouverte dans le département où la région s'impliquera dans le financement. Elle informe que le conseil de la composante aura lieu fin octobre, ce qui explique l'absence d'avis dans le dossier.

Avis du CEVU

Le Conseil approuve le principe de la demande de ce diplôme, mais demande à la composante de faire un choix clair en présentant un seul dossier au CEVU.

Maîtrise de Biologie

Cette demande a déjà été approuvée par le CEVU lors du contrat, le conseil renouvelle son avis favorable pour l'habilitation.

DEUG Arts Plastiques

Ce dossier a déjà été présenté au CEVU lors du contrat et accepté, mais n'avait pas reçu l'accord de l'expertise.

La faculté de lettres et sciences humaines renouvelle cette demande. Le CEVU valide ce renouvellement de demande d'habilitation. Le dossier devra prendre en compte les recommandations formulées par les experts lors de la première demande. Une navette sera effectuée avec la composante, pour l'avis du conseil de la faculté et pour des ajustements, avant la remontée au ministère.

Avis du CEVU

Avis favorable du conseil, compte tenu des observations.

4. La mise en œuvre du LMD : Bilan des réunions avec le conseiller d'établissement

Le vice-président fait le point sur les réunions des 3, 7 et 8 octobre sur les différents sites de l'UAG, avec le conseiller d'établissement Mr Alain NEMOZ.

Il informe que pour élaborer le projet de la mise en œuvre du LMD, il est primordial de définir le nombre de domaines de formations, (5 ou 6 maximum qui couvriraient les 3 grades L.M.D). Il faut faire ressortir les spécificités au niveau du Master. Il précise que dans un premier temps, il a été demandé à la communauté et en particulier aux composantes de réfléchir sur le choix des domaines de formations.

Un certain nombre de questions n'ont pas de réponses a priori :

Dans quel domaine de formation classer les STAPS, la Médecine, l'IUT ou chaque département d'IUT?

Quels effets peut avoir la réforme sur la restructuration de l'UAG ?

Le Vice-président précise la nécessité des composantes à travailler en concertation.

Il souligne que cette réforme devrait permettre la création de formations plus attractives. Il appartiendra aux Conseils de mettre des cadrages pour les habilitations demandées compte du fait que les moyens financiers ne seront pas réévalués.

L'offre de formation devra être prête pour la rentrée 2006.

Ci-joint le bilan des réunions d'octobre.

5. Modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire 2003-2004.

a) Faculté de Médecine

Les modalités de contrôle des connaissances du PCEM1 (concours études médicales, Masso-Kinésithérapie, Ergothérapie) ont été approuvées par le CEVU.

b) IESG

DEUST Métiers de la Formation et de la Médiation

Observations du CEVU : Corriger comme suit

- 5^{ème} phase : Passage en 2^{ème} année de DEUST
- 5^{ème} phase : Pour obtenir le DEUST, il devra non seulement obtenir sa deuxième année, mais aussi obtenir la 1^{ère} année en repassant les épreuves dans les unités d'Enseignement manquantes de première année.

Avis du CEVU : Favorable sous réserve d'intégrer les observations formulées

- DEUG - Licence Portugais

Quelques modifications mineures du règlement déjà approuvé par le CEVU

Avis du CEVU : Approuvé

- DEUG STPI Génie des Procédés – Biotechnologies
- Licence professionnelle réseaux et Télécommunications
- Licence Professionnelle Protection de l'Environnement

L'examen de ces dossiers laisse apparaître beaucoup d'incohérences, il est demandé de revoir la rédaction en tenant compte du règlement Général du contrôle des connaissances et de l'arrêté du 17 novembre 1999 sur les licences professionnelles, en particulier l'article 10. En outre, il convient de présenter un règlement pour chacun de ces diplômes.

Avis du CEVU : A représenter

(Compte tenu de l'obligation de diffuser le règlement dans le délai d'un mois après le début des enseignements, le vice-Président du CEVU vérifiera la conformité à la réglementation en vigueur)

d) IUT de KOUROU

- DUT GE II
- DUT GLT

Avis du CEVU : Approuvé

e) Faculté de droit et d'Economie (97-2)

Filière DROIT : Deug, Licence, Maîtrise, Capacité en Droit

Filière Sciences Economiques : Deug, Licence, Maîtrise

Les modalités de la faculté présentées hors délai au CEVU du 7 juillet 2003 sont examinées à cette séance.

Avis du CEVU :

Les observations du CEVU ont été intégrées dans ces règlements, le conseil approuve les modalités des filières Droit et Sciences Economiques.

A ce propos une discussion porte sur la problématique de la notation en cas d'absence à une épreuve. La règle est que l'on ne peut attribuer à un étudiant absent la note 0. La note atteste du travail fourni et quelque part d'une participation à l'épreuve. Cependant lorsque la note de contrôle continue résulte (moyenne) d'une succession d'épreuves, l'absence à une épreuve peut être sanctionnée par un 0, dans la mesure où le résultat final pour le contrôle continu n'est pas 0 du seul fait des absences.

6. Règles de fonctionnement de la VAE au titre du décret de 85. (déconcentration)

Dans la perspective de la mise en œuvre d'une déconcentration en matière de validation des acquis, le conseil examine une note de cadrage dont l'objectif est d'harmoniser les décisions prises par les commissions pédagogiques.

A la question de Monsieur OLLIVIER concernant la nécessité de sous-commissions surtout pour les licences professionnelles, le vice-président du CEVU précise que la commission pédagogique de la composante devrait comporter des professionnels et peut se réunir en sous-commissions pour formuler les propositions de validation.

Avis du CEVU : Le cevu approuve la note de cadrage jointe en annexe.

7. Validation des propositions des commissions FSDIE «aide aux projets» et «aide sociale»

S'agissant de l'aide aux projets, le dossier transmis par l'association MUC HAND n'ayant pu être examiné par la commission locale de Martinique, il a été examiné, à titre exceptionnel, par la commission locale de Guadeloupe. Cependant la demande a été rejetée puisque la commission n'a décelé aucune action concrète justifiant de l'utilisation de la subvention demandée.

Le compte rendu des commissions FSDIE d'octobre 2003 est joint en annexe.

Avis du CEVU

Le Conseil approuve les propositions des commissions «aides sociales" et « aides aux projets » du FSDIE.

8. Remplacement d'une personnalité extérieure

Sur proposition du chef du service académique d'information et d'orientation de la Guyane, le CEVU approuve la nomination de Madame Myriam HO-A-KWIE-MANGAL, conseillère d'orientation psychologue, comme personnalité extérieure en remplacement de Monsieur Claude NORE parti à la retraite.

9. Questions Diverses.

a) Problème des documents envoyés par « email » pour le conseil, peut-on envisager un autre mode d'expédition?

Le nombre de documents envoyés par « mail » étant très important, il n'est pas toujours aisé pour les membres du CEVU de faire un tirage papier. Un certain nombre de propositions a pu être dégagé de la discussion qui s'en est suivie à savoir :

- Les responsables administratifs des UFR pourraient faire le tirage s'agissant des membres appartenant à leur UFR
- Les membres du CEVU pourraient consulter les dossiers par « mail » et faire un tirage uniquement pour certains dossiers
- Expédier les dossiers uniquement par courrier postal.

Suite à cette discussion, il a été décidé de continuer l'envoi des dossiers par « mail », ce qui permet aux membres de consulter les dossiers afin de préparer la réunion. Cependant une quinzaine de dossiers seront disponibles le matin du CEVU pour ceux qui n'ont pas les moyens matériels de faire un tirage.

b) Accueil et hébergement des étudiants élus au conseil.

S'agissant du problème de la prise en charge des étudiants, un problème ponctuel n'a pas permis d'héberger les étudiants à l'hôtel Martinique où ils n'ont pas de frais en sus. L'hébergement ayant eu lieu à l'hôtel Akéna, ce changement a entraîné un supplément de l'ordre de 6 € par nuit à la charge des étudiants. Le vice-président du CEVU propose de prendre l'attache de l'administration pour la prise en charge de ces frais supplémentaires.

Fin de séance à 13 heures

Les réunions organisées sur le LMD avec le conseiller d'établissement sur les 3 pôles

1° Réunion en Guyane, le 03 octobre 03 : 25 présents.

2° Réunion en Martinique, le 07 octobre 03 : 20 présents

3° Réunion en Guadeloupe, le 08 octobre 03 : 18 présents.

Un document sous la forme de 20 diapositifs, à été envoyé à toute la communauté universitaire. Ce document, les décrets et les arrêtés d'avril 2002, constituent une base de travail pour la réflexion sur le LMD.

Un courrier du président a fixé le calendrier prévisionnel de la démarche LMD.

Il s'agit maintenant d'entrer concrètement dans la réflexion devant aboutir à l'élaboration de l'offre de formation dans ce cadre. Le prochain quadriennal (2006-2009) sera conçu dans l'esprit LMD, les premières formations devront être fonctionnelles à la rentrée 2006.

Rappel des grandes lignes :

- Objectifs : simplifier, rendre plus lisible, mobilité
- 3 niveaux d'études que l'on qualifie pour simplifier de 3/ 5/ 8 (durée « théorique » de chaque cycle.
- 3 niveaux de sorties : Licence – Master- Doctorat, qui sont les trois grades universitaires après celui du baccalauréat.
- 3 cycles conservés, mais dont les frontières sont modifiées. 1°cycle = 3ans = Licence ; 2°cycle = 2ans = Master ; 3° cycle = 3ans = Doctorat.
- Une structuration de l'offre de formation en « domaines de formation » et par niveau L ou M. Chaque domaine se décline en mention et éventuellement en spécialités.

Les questions évoquées au cours de ces réunions :

- **S'agissant des domaines** : Un nombre nécessairement restreint, les types possibles de domaine (le conseiller souligne l'intérêt d'avoir, particulièrement au niveau M, des domaines qui « labellisent » l'établissement), Quel domaine pour le STAPS, la médecine ? Comment se positionne l'IUT en particulier dans la relation les licence professionnelles (LP) ?

Noter bien qu'un étudiant s'inscrira en première année de « L » d'un domaine et non en LP. L'entrée en LP ne se dessinera qu'en fin de parcours L.

- **Les diplômes intermédiaires** : Ils sont maintenus, mais il n'y aura pas de nouveaux diplômes intermédiaires de créés. Il faut bien intégrer que ces diplômes vont progressivement disparaître.

- **Effets de la réforme sur la structuration, UFR, Départements** : A ce propos le conseiller souligne que la DES a été entièrement restructurée : Bureau L, Bureau Master, Bureau des formations et études doctorales, Les effets dépendront de la capacité des composantes à travailler en synergie avec les équipes de formation et de manière transversale. Dans la mesure où les départements sont disciplinaires, ils auront naturellement vocation à intervenir dans plusieurs domaines pour assurer et organiser les enseignements de leur discipline en concertation avec l'équipe de formation.

- **L'évaluation** :

Au niveau « L », il s'agit d'une expertise légère qui a pour objet de contrôler que l'offre respecte un certain nombre de règles, comme la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation des formations, l'adéquation de l'offre aux besoins locaux, la place de l'étudiant dans la conception de l'offre, ..

Au niveau « M », l'esprit est tout autre, il y a une expertise plus rigoureuse, basée essentiellement sur l'adéquation entre l'offre de formation et les compétences scientifiques de l'établissement qui sont évaluées. La notion d'équipe de formation est prise en compte.

- **La mobilité des étudiants :**

Le rôle des ECTS est évoqué, dans la facilitation de la mobilité étudiante. On pense à des liaisons avec la Caraïbe et le Canada. Le conseiller souligne à ce propos, qu'il convient d'intégrer la mobilité entre les pôles (via le passeport mobilité) dans la conception de l'offre. L'établissement sera observé sur sa capacité à offrir une complémentarité de l'offre entre les pôles même si, un même domaine est présent sur les 3 pôles. Le LMD doit faciliter la mise en œuvre de parcours originaux répondant à la demande locale de formation.

- **La liaison avec les IUFM**

Cette question est évoquée, sans pouvoir disposer pour le moment de toutes les réponses. La doctrine actuelle est : pas de master d'enseignement, existence au niveau « L » de parcours ciblés « concours enseignement ».

- **L'école Doctorale**

Le rôle de l'école doctorale dans le master commence à se dessiner, il est précisé dans la lettre circulaire relative aux habilitations. Elle doit centrer son action sur la préparation et l'insertion professionnelle des doctorants. Elle est partenaire, mais non pilote dans la mise en œuvre des « master ».

- **Le cadrage**

Dans le LMD, il n'y a pas de textes du type des arrêtés de 97, pour fixer un cadrage précis (Volume horaire, pourcentage de tel type d'enseignement, nombre d'UE, poids des UE,.....)

Toute liberté en la matière est laissée à l'établissement. Cela ne veut pas dire que chacun fera comme il entend, mais que c'est à l'établissement de définir son propre cadrage compte tenu en particulier de ses moyens et pour rendre cohérente et lisible son offre de formation.

- **En conclusion**

On retiendra que la « doctrine » en matière de LMD, se dessine peu à peu. Au fil des expertises, les questions trouvent réponses. Sans doute que notre université, étant de la dernière vague, profitera pleinement de l'expérience acquise.

La cohérence des parcours sera un élément fondamental : « Si on s'aperçoit que l'offre consiste à permettre à chacun de proposer son diplôme, elle sera rejetée »(citation).

Le rôle des équipes de formation sera déterminant, il faudra passer d'une logique de définition individuelle des contenus à une logique de définition globale en adéquation avec les objectifs fixés de la formation.

Le LMD, peut être un des outils de la refondation de notre université, si les éventuelles volontés d'hégémonies font place au désir de construire ensemble une offre de formation cohérente et pertinente pour notre environnement.

fin

NOTE de Cadrage de la VAE 85 (Version 1)

1 - D'une manière générale, une proposition d'inscription dans un diplôme de niveau N+1, sera formulée par la commission pédagogique compétente, si elle reconnaît au demandeur, compte tenu de ses diplômes validés (notes, mention,...), de la qualité de ses acquis professionnels ou de son expérience, l'équivalence d'un diplôme de niveau N, ouvrant un accès de droit à la formation postulée.

2 - Dans cet esprit, le diplôme recommandé pour un accès de droit en DEUST est le baccalauréat ou le DAEU.

3- Les DUT, les BTS ne sont pas assimilables de manière automatique à un niveau DEUG. Dans le cas où la commission reconnaît une bonne adéquation entre la formation licence souhaitée et le DUT ou BTS et sur la base des résultats obtenus, la commission peut proposer une inscription directe en licence.

En particulier, s'agissant d'une licence professionnelle, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 17 novembre 99, tout titulaire d'un DEUG, DUT, BTS, BTSA, DEUST, dont la commission juge les programmes compatibles avec celui de la licence LP considérée, est autorisé à s'inscrire dans cette LP.

Par ailleurs les commissions pédagogiques qui statuent en matière de LP, devront intégrer, par invitation si nécessaire des professionnels du secteur concerné.

3- Il est demandé à la commission de veiller particulièrement à la formulation de la dispense proposée, en respectant scrupuleusement la dénomination officielle du diplôme.

4 - Dans le cas où la commission propose la validation de certaines unités d'enseignement (UE), elle doit indiquer si une note est attribuée à l'UE validée. Sans cette précision seule la mention «VAC » figurera sur le relevé de notes.
Le choix de donner une note dépend de la similitude des programmes entre certaines UE du diplôme acquis et du diplôme où l'inscription est demandée. Dans ce cas la note attribuée est nécessairement égale à celle obtenue dans l'UE (diplôme acquis) considérée comme équivalente.

5- Dans le cas où la commission propose une inscription dans un diplôme de niveau N+1 avec validation obligatoire d'enseignements d'un diplôme de niveau N, il convient de préciser très clairement les UE à valider et d'indiquer si chaque UE doit être validé ou si un principe de compensation peut être appliqué.

- *Approuvée par le CEVU du 23 octobre 03 et le CA du 24 octobre 03*

NOTE De PRESENTATION AU CEVU du 23 octobre 03
Des Propositions des commissions FSDIE d'octobre 03

Le FSDIE disposait au budget 2003 de 51363 € (prévisions sur inscriptions 2003). On rappelle que les reliquats de 2002 ne peuvent pour le moment être mis au budget. Une première répartition de 22600 € par les commissions de janvier et février 03 a été approuvée par le CEVU du 4 juin 03 et le CA du 8 juillet.

Le solde disponible est de 28763 € .

1/ Commission Sociale

Les propositions des commissions sociales FSDIE (les commissions locales) réunies le 13/10/03 en Guyane, le 20/10/03 en Guadeloupe et le 22/10/03 en Martinique sont résumées dans le tableau suivant :

| Pôle | Participants | Présentation | Dossiers | Retenus | Montant total | Moyenne par Et |
|------------|--------------|--------------|----------|---------|---------------|----------------|
| Guyane | 07 | Viala .C | 06 | 06 | 1131 € | 188.5 € |
| Guadeloupe | 05 | Tournaire .A | 14 | 13 | 2321 € | 178.54 € |
| Martinique | 05 | Litré. V | 20 | 16 | 2799 € | 175 € |
| UAG | Total | | 40 | 35 | 6251 € | 178,6 € |

2/ Commission Aide aux Projets

En Guyane :

La réunion s'est tenue le lundi 13 octobre 03 à 15h. 7 membres sur 8 étaient présents. Il y avait 5 dossiers d'associations qui représentaient 8 projets. Deux dossiers sont refusés car incomplets ou non conforme. 4 projets sont retenus.

| N° | Projets | Associations | Demande (€) | Propositions (€) |
|--------------|--|------------------------------|-------------|------------------|
| 1 | Voyage culturel à Belem pour 30 étudiants. | CLUB des étudiants de Kourou | 10 000 | 3000 |
| 2 | Raid de Guyane, Mars 2004 | CDSU G | 3200 | 2000 |
| 3 | Course Cayenne- Montsinery | CDSU G | 1700 | 700 |
| 4 | Noël avec l'hôpital sur le campus | SASE KONET | 1000 | 600 |
| Total | | | 15900 € | 6300 € |

En Martinique :

La réunion s'est tenue le mercredi 15 octobre 03 à 15h. 4 membres sur 8 étaient présents, un membre étudiant n'est plus inscrit à l'UAG. Il y avait 3 dossiers d'associations qui représentaient 7 projets, dont 5 pour le CDSU. Un dossier est refusé car l'association ne semble pas encore structurée. 02 projets sont retenus.

| N° | Projets | Associations | Demande (€) | Propositions (€) |
|--------------|-----------------------------------|--------------|-------------|------------------|
| 1 | Spectacle de danse « Fusion » 973 | MUC Danse | 3000 | 3000 |
| 2 | Raid de Guyane, Mars 2004 | CDSU M | 5000 | 2600 |
| Total | | | 8000 € | 5600 € |

NB :

Le MUC Handball, avait déposé un dossier qui n'a pas pu être examiné, car non présenté à la commission. Avec l'accord du vp Cur Guadeloupe, ce dossier est vu en commission Guadeloupe le 20 octobre 03. Cependant le projet décrit ne présente aucune action concrète ou apparaît l'utilisation des 2000 € demandés. Le budget de l'association n'intègre pas en recettes cette somme. Dans ces conditions aucune aide ne pouvait être proposée

En Guadeloupe :

La réunion s'est tenue le lundi 20 octobre 03 à 14h. 6 membres sur 8 étaient présents. Il y avait 5 dossiers d'associations et un projet d'initiative étudiante. Deux dossiers sont refusés, car leur statut est à forte idéologie religieuse et peu présenter un caractère de prosélytisme religieux. 4 projets sont retenus. Un avis favorable est donné au projet de l'association « Volcanique » d'un financement pour participer au surcoût des repas des étudiants à l'AFPA(Saint-Claude) (4 €), mais le financement est différé dans l'attente de vérification des mesures mises en œuvre par le CROUS pour ces étudiants.

| N° | Projets | Associations | Demande (€) | Propositions (€) |
|--------------|--|--|-------------|------------------|
| 1 | Journée mondiale du Sida et journée de l'amitié. | GRAVE (Groupe de réflexion et d'action pour la vie étudiante) | 3560 | 1900 |
| 2 | Equipement salle doctorants | AJC (Asso. Jeunes Chercheurs) | 1270 | 1200 |
| 3 | Aide au transport / Activités SUAPS | Asso. Volcanique (IUT) | 594 | 600 |
| 4 | Séjour linguis. Et cult. Barbade | Groupe d'étudiants (Piloté par BRI) | 1000 | 1000 |
| Total | | | 6424 € | 4700 € |

Récapitulatif :

| Aide Sociale | Aide Projets | Aide Projets | Aide Projets | Total octobre | Disponible | Solde |
|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|------------|-------|
|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|------------|-------|

| | | | | | | |
|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|---------------|
| | 973 | 972 | 971 | 03 | | |
| 6251 € | 6300 € | 5600 € | 4700 € | 22851 € | 28763 € | 5912 € |